

Gatineau, le 14 janvier 2014

Monsieur Christian Taillon
Conférence régionale des élus de l'Outaouais
394, boul. Maloney Ouest, bureau 101
Gatineau (Québec) J8P 7Z5

Monsieur,

À titre de secrétaire des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT), vous avez déposé par lettre le 18 avril 2013 un consensus établi par la TLGIRT Basse-Lièvre du 19 mars 2013, un consensus établi par la TLGIRT Haute-Gatineau/Cabonga du 20 mars 2013 et un consensus établi par la TLGIRT Coulonge du 21 mars 2013. Ces consensus portaient sur une proposition de fiche VOIC sur l'harmonisation. Étant donné que les recommandations formulées par les trois TLGIRT étaient similaires et portaient sur le même sujet, le MRN a décidé de répondre conjointement aux trois tables.

Le territoire public de l'Outaouais est un territoire très habité et la gestion intégrée des ressources est une valeur très importante pour la région. Considérant le contexte budgétaire actuel, nos ressources humaines et financières étant limitées, le MRN ne peut pas s'engager à fournir des réponses aux consultations publiques dans un délai de 45 jours. En effet, les demandes soumises sont de natures diverses, certaines pouvant être très simples à analyser et d'autres très longues. Par contre, nous sommes conscients qu'il existe un réel besoin d'améliorer notre temps de réponse.

Lors de la consultation du PAFIO de 2013, les réponses finales ont été envoyées 33 semaines suite à la réception du rapport de consultation. Lors de la consultation 2012, les réponses ont été finalisées en 21 semaines. Dans le cas de la première version des PAFIO, en 2011, les réponses ont été finalisées en même temps que pour la version 2, soit un délai de plus d'un an. Nous nous engageons à améliorer notre temps de réponse aux consultations publiques. Le MRN fournira donc les réponses aux consultations le plus rapidement possible, tout en ne dépassant pas un délai de 20 semaines après réception du rapport de consultation publique.

Par ailleurs, nous espérons que le nouveau mode de fonctionnement mis en place par la CRRNTO avec une TGIRT régionale et des sous-comités répondra à vos préoccupations. La TGIRT peut à tout moment soumettre des propositions au MRN au niveau de la planification forestière.



De plus, des changements importants sont survenus à la suite de l'« Entente sur un mécanisme de partage des rôles et responsabilités de planification et de certification forestière » survenue le 27 mars 2013 entre le CIFQ et le MRN. Il est maintenant possible pour les utilisateurs du territoire forestier de prendre entente directement avec les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA) sur les éléments d'harmonisation opérationnelle.

Nous croyons donc qu'avec le nouveau mode de fonctionnement incluant les sous-comités et l'harmonisation opérationnelle, nous répondons en bonne partie aux préoccupations soulevées dans le consensus déposé. La fiche VOIC proposée n'est donc pas retenue pour le moment. Si les moyens mis en place ne conviennent pas après une période d'essai, la Table pourra renvoyer un consensus.

Veillez accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur régional,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Luc Mageau'.

Luc Mageau

c. c. : M^{me} Linda Bédard, dir. rég. des affaires régionales
M^{me} Brigitte Hardy, chef de UG Haute-Gatineau-et-du-Cabonga
M. André Laurin, chef p.i. des UG Coulonge et Basse-Lièvre
M. Pierre Ménard, directeur général